

COMMUNE DE ROISEL
CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Date de convocation : 04/04/2022
 Effectif légal du Conseil Municipal : 19
 Conseillers Municipaux en exercice : 19
 Conseillers présents : 14
 Secrétaire de séance : DE ABREU Virginia

Etaient Présents : M. FLAMENT Jean-Jacques, M. THOMAS Mickaël, Mme DINE Nathalie, M. VASSEUR Mehdi, Mme DE ABREU Virginia, M. DINE Marc, Mme DELCAMBRE Martine, M. QUEULIN Thomas, M. D'HAUSSY Jean-François, M. GREUIN Jacques, Mme FERRIERE Lydie, Mme MICHEL Eloïse, M. VASSEUR Claude, Mme DECAUX Bernadette.

Procurations : M. BOULOGNE Christophe absent excusé donne pouvoir à M. FLAMENT Jean-Jacques, Mme MOGIN Maryline absente excusée donne procuration à M. THOMAS Mickaël, Mme JOSSE Jennifer absente excusée donne pouvoir à Mme DINE Nathalie.

Absents : Mme ZGODA Laura et M. PONCHELET Jean-Baptiste

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame DE ABREU Virginia est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 17 FÉVRIER 2022

Le procès-verbal de la réunion en date du 17 février 2022, est adopté à l'unanimité des membres présents

1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2021 / BUDGET COMMUNE

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés	90 351.12 €	0.00 €	1 152 035.12 €	112 914.70€	90 351.12€	112 914.70 €
Opérations de l'exercice	271 279.11 €	157 923.22€		1 213 842.87 €	1 423 314.23 €	1 371 766.09€
TOTAUX	361 630.23 €	157 923.22 €	1 152 035.12 €	1 326 757.57€	1 513 665.35 €	1 484 680.79 €
Résultats de Clotûre	0.00 €	-203 707.01 €	0.00 €	174 722.45€	0.00 €	-28 984.56 €
Restes à réaliser	161 588.75 €	211 588.04 €	0.00 €	0.00 €	161 588.75 €	211 588.04 €
TOTAUX CUMULES	161 588.75 €	7 881.03 €	0.00 €	174 722.45 €	161 588.75€	182 603.48 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	- 153 707.72 €	0.00 €	174 722.45 €	0.00 €	21 014.73 €

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Après présentation du compte administratif qui peut se résumer comme suit, le Maire sort de la salle, le président de l'Assemblée demande de procéder au vote :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés	0.0 €	347 925.13 €	278 867.74 €	0.00 €	278 867.74 €	347 925.13 €
Opérations de l'exercice	86 251.61 €	102 592.45 €	249 941.62 €	71 185.61 €	336 193.23 €	173 778.06 €
TOTAUX	86 251.61€	450 517.58 €	528 809.36 €	71 185.61 €	615 060.97 €	521 703.19 €
Résultats de Clotûre Restes à réaliser	0.00 € 0.00 €	364 265.97 € 0.00 €	0.00 €	- 457 623.75 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	- 93 357.78 € 0.00 €
TOTAUX CUMULES	0.00 €	364 265.97 €	0.00 €	- 457 623.75 €	0.00 €	- 93 357.78 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	364 265.97 €	0.00 €	- 457 623.75 €	0.00 €	- 93 357.78 €

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020 / BUDGET Z.A.E.

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés	0.00 €	143 064.00 €	114 758.23 €	0.00 €	114 758.23 €	143 064.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX	0.00 €	143 064.00 €	114 758.23 €	0.00 €	114 758.23 €	143 064.00 €
Résultats de Clotûre Restes à réaliser	0.00 € 0.00 €	143 064.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	- 114 758.23 € 0.00 €	0.00€ 0.00 €	28 305 .77 € 0.00 €
TOTAUX CUMULES	0.00 €	143 064.00 €	0.00 €	- 114 758.23 €	0.00 €	28 305. 77 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	143 064.00 €	0.00 €	- 114 758.23 €	0.00 €	28 305.77 €

Le conseil municipal décide d'approuver à la majorité des membres présents (3 voix Abstentions M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 12 voix pour) les comptes administratifs 2021.

4/ VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNEE 2021 / BUDGET COMMUNE - ASSAINISSEMENT – Z.A.E

⇒ après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats , les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif , l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

⇒ Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 à la majorité des membres présents,

⇒ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité (3 voix Abstentions M. D'HAUSSY Jean-François, M. GRUEIN Jacques et Mme FERRIERE Lydie et 14 voix pour) des membres présents,

- Accepte les comptes de gestion de l'exercice 2021.

5/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2021 / BUDGET COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	61 807.75 €
B Résultats antérieurs reportes ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	112 914.70 €
Suppression du BP annexe ZAE et réintégration dans les résultats	- 114 758.23 €
C Résultat <i>a</i> affecter = A+B (hors restes <i>a</i> réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	59 964.22 €
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	- 203 707.01 €
R 001 (excédent de financement)	
Suppression du BP annexe ZAE et réintégration dans les résultats	143 064.00 €
E Solde des restes <i>a</i> réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	49 999.29 €
BESOIN DE FINANCEMENT (=D+E)	- 10 643.72 €
AFFECTATION =C (=G+H)	59 964.22 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement G= au minimum couverture du besoin de financement F	10 643.72 €
H= Report en fonctionnement R 002 (2)	49 320.50 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

6/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2021 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
résultat de fonctionnement	
A résultat de l'exercice précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 78 756.01 €
B Résultats antérieurs reportes ligne 002 du compte administratif, précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 278 867.74
C résultat à effectuer = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	- 457 623.75 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	364 265.97 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00 € 0.00 €
F BESOIN DE FINANCEMENT (=D+E)	0.00 €
AFFECTATION =C (=G+H)	
Affectation en réserve R 1068 en investissement G= au minimum couverture du besoin de financement F H= Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	- 457 623.75 €

Afin de pouvoir annuler une dette de la commune, suite à une procédure de surendettement pour un montant de 52.20 € concernant un non-paiement du solde de l'ALSH de l'été 2014.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré de prendre la décision modificative suivante :

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement Dépenses :

- Cpt 611 : - 52.20 €
- Cpt 6542 : + 52.20 €

7/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE DE ROISEL - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les prévisions budgétaires des budgets primitifs de l'année 2022 comme suit :

Commune

↳ Section d'investissement dépenses	628 835.00 €
↳ Section d'investissement recettes	628 835.00 €
↳ Section de Fonctionnement dépenses	1 503 275.00€
↳ Section de Fonctionnement recettes	1 503 275.00 €

Assainissement

↳ Section d'investissement dépenses	476 266.00 €
↳ Section d'investissement recettes	476 266.00 €
↳ Section de Fonctionnement dépenses	689 485.00 €
↳ Section de Fonctionnement recettes	689 485.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0) et après en avoir délibéré, adopte les budgets primitifs 2022.

8/ VOTE DES TAXES LOCALES DE L'ANNEE 2022

Les taux de taxes locales proposées pour l'année 2022 sont donc :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
↳ taxe sur foncier bâti	36.24 %	36.24 %
↳ taxe sur foncier non bâti	34.71 %	34.71 %

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte, la proposition de Monsieur le Maire.

9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE DE ROISEL / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les prévisions budgétaires les budgets primitifs de l'année 2022 comme suit :

Commune :

↳ Section d'investissement dépenses	628 835.00 €
↳ Section d'investissement recettes	628 835.00 €
↳ Section de Fonctionnement dépenses	1 503 275.00€
↳ Section de Fonctionnement recettes	1 503 275.00 €

Le conseil municipal doit délibérer pour l'application de ce pacte.

10 - ADHESION AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Maire rappelle à l'Assemblée le programme « Petites Villes de Demain » qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Et qui à pour objectif de donner aux municipalités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour renforcer leur attractivité, et faire face aux problématiques spécifiques rencontrées dans leur commune.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'adhérer à ce programme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adhérer au programme « Petites Ville de Demain »
- D'autoriser le Maire à signer tout document et convention nécessaire à l'exécution de la délibération.

11 - ADHESION A LA FDE 80 DE LA VILLE D'ALBERT

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal se déclare :

- Favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert.

12 - PACTE FINANCIER ET FISCAL - CCHS

Depuis le changement de statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme, et afin de maintenir un même niveau de participation financière, le conseil communautaire de la CCHS a adopté à l'unanimité un pacte financier et fiscal avec l'ensemble de ses communes membres.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Adopte

- La signature de ce pacte financier et fiscal.

13 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire précise que des demandes de subventions ont été demandées à la commune par les associations suivantes :

- Université Rurale de la Cologne de Tincourt-Boucly
- Croix Rouge de Péronne
- La MAM (structure d'accueil de jeunes enfants)

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Accepte

- De verser une subvention exceptionnelle à l'association « Université Rurale de la Cologne » d'un montant de 100 euros.
- Pour les associations Croix Rouge de Péronne et la MAM, la décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

14 - ADHESION AU SERVICE « MISSIONS TEMPORAIRES » DU CENTRE DE GESTION DE LA SOMME

Monsieur le Maire informe que notre secrétaire de Mairie est un arrêt maladie suite à des problèmes de santé et nous cherchons une secrétaire diplômée pour la comptabilité.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une

facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- D'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 14 Avril 2022,
- De donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans,
- D'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.

QUESTIONS DIVERSES

Madame FERRIÈRE demande des nouvelles quant au problème avec sa voisine.

Monsieur D'HAUSSY propose de faire venir une société et d'adresser la facture à la propriétaire.

Madame DECAUX demande s'il est possible d'installer une poubelle en béton devant le stade de football afin d'éviter de retrouver tous les déchets par terre.

Monsieur le Maire pense que malheureusement cela ne va rien changer. Un contact a été pris avec la gendarmerie pour installer des caméras. Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas aux agents de ramasser les détritrus.

Quant au sujet de la vidéosurveillance, Monsieur le Maire informe que le projet va être traité avec la gendarmerie. Un dossier de subvention sera demandé par la suite.

Pour la maison médicale, Monsieur le Maire informe que la mairie s'est occupée des « petites bricoles », pour les boîtiers d'alarme, ils ne font plus.

Concernant la chaleur, les baux précisent que les professionnels de santé louent au même titre d'un locataire normal.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20h48.